



# Municipalité de Montcalm

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 340-2020

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro no 340-2020 décrétant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de l'hôtel de ville.

Le règlement no 340-2020 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'exclusion toutefois du premier attendu, le 2 décembre 2020.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ à Montcalm ce 4<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux mille vingt.**

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Doyle, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 décembre 2020, entre 9 h et 18 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier